Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260881-DE

Châtillon en Vendelais
le cadre de vie

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-08-81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 juin 2026
Date d'affichage : 26 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le deux juillet,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (2) dont (1) pouvoir : :
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION POUR LE PROJET CULTUREL « SCRATCH » DE L'ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC

Claudie Bénard, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires explique la demande de l'école Saint Jeanne d'Arc : en partenariat avec l'Armada Productions, structure culturelle professionnelle, 'école Saint Jeanne d'Arc va mettre en œuvre une résidence artistique sur trois ans intitulée SCRATCH, autour des arts urbains. La première année sera consacrée au hip-hop, à l'écriture rap et à la création musicale assistée par ordinateur. Les élèves co-créeront un conte musical urbain avec deux artistes professionnelles qui se clôturerait par un spectacle public ouvert à tous les habitants de Châtillon-en-Vendelais.

Ce projet a été déposé pour obtenir le soutien de la DRAC Bretagne et 'école Saint Jeanne d'Arc souhaite l'ancrer pleinement dans la vie de notre commune, notamment en lien avec la médiathèque. Un premier contact a déjà eu lieu pour organiser une exposition autour des femmes intitulée "Girlz: le rap au féminin".
Une aide financière est attendue de la part de la commune pour soutenir ce projet.
Etant donné qu'il n'y aura pas de voyage scolaire en 2027 et que la commune accorde annuellement une aide de 10€/enfant châtillonnais, il est proposé de se baser sur cette aide.
55 enfants sont concernés, la subvention s'élèverait donc à 550€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
ACCORDE une subvention à hauteur de 10€/enfant châtillonnais soit 550€.
AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL